

Rapport du jury CAPPEI VAEP session 2024

Jury plénier final du 29 avril 2024

1/ Informations générales session 2024 du CAPPEI par la VAEP

Il s'agit de la troisième session de la certification Cappéi par la VAEP. BO N° 10 du 11 mars 2021
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>

Conditions de présentation	Parcours	Accompagnement du candidat
<p>- Enseignants du 1^{er} et du 2^d degré de l'enseignement public, titulaires, contractuels en CDI justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans l'enseignement adapté ou la scolarisation des élèves handicapés</p> <p>- Enseignants du 1^{er} et du 2^d degré de l'enseignement privé sous contrat, maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués en CDI justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans l'enseignement adapté ou la scolarisation des élèves handicapés</p> <p>- Conditions spécifiques pour les enseignants exerçant à temps partiel</p>	<p><u>1- Dossier de recevabilité (Livret 1)</u> Adresser au Recteur d'académie à la date fixée par celui-ci et avant les vacances d'automne</p> <p><u>2-Dossier de VAEP (Livret 2)</u> Valoriser l'expérience, les compétences et les aptitudes professionnelles en lien avec le référentiel de compétence de l'enseignant spécialisé</p> <p><u>3-Dossier de validation</u> Présentation 15 minutes Entretien 45 minutes Commission de jury composée d'un inspecteur ASH, d'un inspecteur du 1^{er} degré ou de discipline et d'un pair</p>	<p>- Par l'équipe de circonscription et/ou l'équipe départementale Ecole inclusive Accompagnement à la préparation du dossier de VAEP</p> <p>- Accompagnement par les pairs Possibilité d'un accompagnement par un tuteur volontaire rémunéré</p>

Le SIEC valide la recevabilité des candidatures à travers l'étude des éléments mentionnés dans le livret 1. Chaque enseignant admissible à l'issue du dépôt de son livret 1 élabore son livret 2 dans lequel il sélectionne au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le PV utilisé lors de la commission a été modifié par le SIEC pour cette session 2024. Il ne comporte plus de note mais des items à valider. Ce document fera l'objet d'une étude par les IEN ASH pour la session prochaine et si possible d'une harmonisation avec les académies de Créteil et de Paris.

2/ Bilan académique

Nombre de candidats du 1^{er} degré

Département	Nb de candidats inscrits 1 ^{er} degré ²	Nb de candidats recevables livret 1	Nb de candidats présents livret 2-1 ^{er} degré
78	17	16	13
91	39	32	25
92	13	13	7
95	21	20	11
Total académie	90	81	56

Nombre de candidats du 2nd degré

Département	Nb de candidats inscrits 2 nd degré ²	Nb de candidats recevables livret 1	Nb de candidats présents livret 2-2 nd degré
78	3	2	2
91	7	5	2
92	5	4	3
95	1	1	1
Total académie	16	12	8

Nb de candidats qui sollicitent la VAEP (1 ^{er} & 2 nd degré)	106
Candidats recevables livret 1	93
Candidats présents livret 2	64

Taux de réussite 1^{er} et 2nd degré par département

Département	Nb de candidats présents 1 ^{er} degré	Nb de candidats présents 2 nd degré	Nb de candidats reçus 1 ^{er} degré	Nb de candidats reçus 2 nd degré	Nb de candidats non reçus 1 ^{er} degré	Nb de candidats non reçus 2 nd degré
78	13	2	8	1	5	1
91	25	2	13	1	12	1
92	7	3	2	1	5	2
95	11	1	9	0	2	1
SOUS TOTAL	56	8	32	3	24	5
%			57%	37,5%	43%	62,5%

Taux de réussite global par département

Département	78	91	92	95
Candidats reçus (1 ^{er} & 2 nd degré)	9	14	3	9
% de réussite (1 ^{er} & 2 nd degré)	60%	52%	30%	75%

Nombre de candidats ERSH

Les ERSH ont pu candidater pour la première année au CAPPEI par la VAEP : 22 Candidats ERSH parmi les 90 candidats inscrits du 1^{er} degré

Département	Nb de candidats présents	Nb de candidats reçus	Nb de candidats non reçus
78	5	5	0
91	4	1	3
92	1	1	0
95	6	6	0
Total	16	13	3

Le taux de réussite des ERSH est de 81%. Ces candidats présentent de façon générale de bonnes connaissances des parcours des élèves en situation de handicap et des différents contextes d'exercice sur des supports de l'école inclusive.

Le taux de réussite des enseignants du second degré est nettement inférieur à celui des enseignants du premier degré. Sont notées des difficultés à se positionner en tant que personnes ressource ou encore des difficultés d'analyse des situations. Les candidats ont eu également quelques difficultés de compréhension des questions posées par le jury qui attestent de compétences de l'enseignant spécialisé non encore établies.

3/ Pour aider les candidats

Attentes du Jury

Autant le jury s'attend à écouter un enseignant spécialisé « en devenir » lorsqu'il est face à un candidat en Cappéi « classique » ; autant en VAEP les attentes portent davantage sur un échange avec un enseignant spécialisé déjà installé

- Conformité au référentiel de l'enseignant spécialisé.
- Capacité du candidat à s'inscrire dans une analyse réflexive et non uniquement descriptive à l'écrit comme à l'oral
- Capacité du candidat à donner lecture de ses gestes professionnels en situation d'enseignement
- Capacité du candidat à illustrer sa pratique par des références pédagogiques, didactiques et théoriques.
- Capacité du candidat à expliciter son auto formation

Conseils aux candidats

- Montrer l'analyse fine des besoins des élèves (outils, méthode, exemples...)
- Proposer des réponses pédagogiques adaptées à ces besoins et qui soient ciblées
- Donner à voir de l'accessibilité pédagogique. Attention à ne pas proposer de la « sur-compensation » plutôt que l'accessibilité
- Ne pas redire ce qui a été écrit sur le livret 2 et donc lu par le jury mais approfondir l'analyse

- L'expérience professionnelle ne doit pas nécessairement être présentée comme un récit descriptif et chronologique de sa carrière
- Il ne s'agit pas toujours d'être centré sur soi comme enseignant mais aussi de considérer les élèves
- Être en capacité de démontrer l'efficacité de l'action présentée ou d'analyser les obstacles rencontrés en termes de progrès des élèves
- Référer sa pratique à des concepts théoriques
- Les principes et concepts de base de l'école inclusive doivent être maîtrisés : besoins, aménagements, adaptations, accessibilité, compensation ...
- Se projeter sur des missions plus larges que celles occupées actuellement (autres types de postes, autres contextes d'exercice, actualité de l'école inclusive)
- Témoigner d'un cheminement qui illustre l'acquisition des compétences de l'enseignant spécialisé au fil de l'expérience acquise.
- Il convient d'attester de l'acquisition des compétences de l'enseignant spécialisé en en faisant la démonstration par des exemples concrets et précis.
- Connaître les structures, dispositifs, personnels et ressources de l'Ecole inclusive
- Il n'est pas utile d'imprimer le livret 2 pour les membres du jury qui disposent de leur exemplaire numérique ou papier. Veillez aux bonnes règles orthographiques et d'accord (faites-vous relire)

Publication des résultats sur le site du SIEC le mardi 30 avril